



DELIBERATION N°027_2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 060-216003830-20260413-DELIB_027_2026-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
07/04/2026

Date de l'affichage :
07/04/2026

En exercice : 15
Présent(s) : 15
Absent(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Objet :

**ELECTION
D'UNE COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES**

- COMMUNE -

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt-Six, le treize du mois d'Avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Jean-Yves DECOCK, Maire.

Présent(es) : Mesdames Elise ACOULON, Aurélie LÉVÊQUE, Angélique BREMENT, Véronique DIERICK, Isabelle TARDIVEAU, Ludivine DOS SANTOS, Maryvonne JOLY et Messieurs Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST, Julien CIRIER, Thomas GUIDEZ, Patrick GARAVELLE, Christophe MICHEL, Claude BONDUELLE.

Absent(es)/non excusé(es) : /

Pouvoir(s) : /

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, **3** membres titulaires et **3** membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à l'élection à main levée. Puis il demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée qu'il se manifeste.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à main levée à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et décide à l'unanimité de procéder à cette élection.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



DELIBERATION N°027_2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 060-216003830-20260413-DELIB_027_2026-DE

Le Maire constate qu'une seule liste a été déposée pour les membres titulaires :

Membres titulaires :

Madame Véronique DIERICK
Monsieur Antonio PREVOST
Monsieur Patrick GARAVELLE

Le conseil municipal après avoir voté à main levée :

Nombre de votants 15
Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Maire constate qu'une seule liste a été déposée pour les membres suppléants :

Membres suppléants :

Madame Elise COULON
Monsieur Claude BONDUELLE
Monsieur Gérald LAQUERRIERE

Le conseil municipal après avoir voté à main levée :

Nombre de votants 15
Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Sont ainsi déclarés élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Madame Véronique DIERICK
Monsieur Antonio PREVOST
Monsieur Patrick GARAVELLE

Membres suppléants :

Madame Elise COULON
Monsieur Claude BONDUELLE
Monsieur Gérald LAQUERRIERE



DELIBERATION N°027_2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 060-216003830-20260413-DELIB_027_2026-DE

La commission d'appel d'offres est composée :

Président de droit
Jean-Yves DECOCK,

Membres titulaires :
Madame Véronique DIERICK
Monsieur Antonio PREVOST
Monsieur Patrick GARAVELLE

Membres suppléants :
Madame Elise COULON
Monsieur Claude BONDUELLE
Monsieur Gérald LAQUERRIERE

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 13/04/2026

Le secrétaire de séance,
Aurélie LEVÊQUE

Le Maire,
Jean-Yves DECOCK

